



Arrêt du versement de la pension

Par **vinc0709**, le **04/11/2014 à 19:36**

bonjour, rnje voudais savoir comment je peux arrêter ou modifier le versement de la pension dès los que l'enfant est majeur et perçoit la somme de 700.00 euro chaque mois dans le cadre de son contrat de pofessionnalisation. Il vit toujours en alternance chez ses paents.

Par **cocotte1003**, le **05/11/2014 à 07:48**

Bonjour, pour toutes modifications delà pension, vous devez saisir le jar, cordialement